

Proposez, choisissez, la Ville réalise !

Vous avez des idées, des projets pour votre ville ? Pour vous donner la possibilité de les partager, la Municipalité met en place le 1er budget participatif madeleinois.

Le budget participatif, c'est quoi ?

C'est un dispositif de **participation citoyenne** qui permet aux habitants de proposer des projets d'**intérêt général** qui après étude de faisabilité seront soumis au vote.

Pour cette 1^{ère} édition, la Ville a fixé une enveloppe de **22 155 €** sur le budget d'investissement, soit **1€ par habitant**. Elle s'engage à concrétiser les projets lauréats (d'un montant total maximum de 22 155 €) à l'issue du vote des Madeleinois(es).

Qui peut déposer un projet ?

Chaque habitant, **dès l'âge de 10 ans**, peut proposer une idée de projet, à condition d'être accompagné d'un représentant légal pour les mineurs.

Les projets doivent être déposés de manière individuelle, un seul projet maximum déposé par personne. Seules les classes de CM2 des écoles madeleinoises sont admises à déposer un projet en tant que collectif.

Quand et comment proposer un projet ?

Les projets peuvent être déposés en ligne ou via un formulaire papier disponible à la Mairie, du **3 mai au 27 juin 2021**.

Pour déposer votre projet en ligne, vous devez [créer un compte](#).

Quel type de projet peut-être proposé ?

Pour pouvoir être acceptés et proposés à l'**étude de faisabilité**, les projets proposés doivent être suffisamment précis et clairs afin d'être étudiés juridiquement, techniquement et financièrement par les services municipaux.

Les projets doivent également respecter les [conditions d'éligibilité et les thématiques énumérées dans la charte](#).

Quand et comment voter ?

En octobre, les habitants **dès l'âge de 10 ans** (à condition d'être accompagné d'un représentant légal pour les mineurs) pourront voter pour leurs projets préférés.

Les votes se feront **en ligne** et durant une **permanence organisée à la Médiathèque**.

3 projets devront être choisis, classés par **ordre de préférence, de 1 à 3**.

Chaque projet soumis au vote sera présenté sur ce site (objectif, thématique, coût...) et chaque porteur de projet sera sollicité pour présenter son projet et apporter des compléments d'informations sous forme d'une petite vidéo.

Le vote des habitants comptera pour **75%** dans le choix du résultat final.

Les 5 étapes clés pour voir vos idées concrétisées



Previous Next

Le choix du Conseil Communal Consultatif

Le [C.C.C](#) est un outil d'échanges, d'écoute et de dialogue composé notamment de représentants des structures et des associations madeleinoises et d'un collège d'habitants représentant différents quartiers.

L'ensemble des membres, hormis les élus qui y siègent, fera le choix de 3 projets, classés de 1 à 3. Ce vote comptera pour **25%** dans le choix du résultat final.

Lire aussi

[Charte relative au Budget Participatif](#)
[Comment déposer votre projet ?](#)